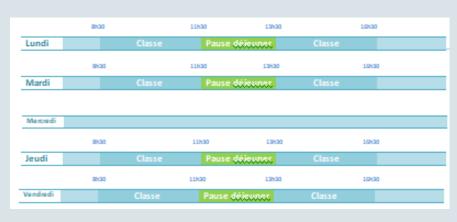


ÉCOLE:



L'accueil se fait à partir de 8h20 et de 13h20, <u>après</u> que les enseignants aient ouvert le portail.

Salle de motricité



Salle de sieste Jeux extérieurs

MEMO

École Élémentaire : 04.76.32.15.55 École Maternelle et garderie : 04.76.06.63.45 Absence à la cantine : <u>cantine.pressins@gmail.com</u>



LES SERVICES MUNICIPAUX :

LA CANTINE:

La cantine scolaire est gérée par une association Loi 1901 en conséquence, tous les gestionnaires sont des parents d'élèves bénévoles. Actuellement, le personnel mis à disposition par la mairie assure le service des repas ainsi que la surveillance des élèves pendant le temps de la cantine. Une convention est signée entre l'association et la mairie.

Les repas de la cantine sont fournis par le traiteur Mr Poulet de « Cuisine Authentique » à la Bridoire.

L'inscription et les règlements se font par l'intermédiaire de Service Complice sur : https://robin.servicecomplice.fr avec un identifiant et un mot de passe propre à chaque famille (que vous demandez par mail à cantine.pressins@gmail.com).

Pour accéder à ce service, **une adhésion de 10€ est demandée par enfant**. En cas de non-adhésion à Service Complice, la commande du repas via un traiteur ne sera pas possible pour toute l'année scolaire.

Le prix du repas est fixé à **3,90€** et est révisable à chaque augmentation du traiteur. Le paiement s'effectue en avance en créditant votre compte par CB sur le site, par chèque à mettre dans la boite aux lettres de la cantine ou en espèces en mains propres à un des membres du bureau.

Vous pouvez inscrire votre (vos) enfant(s) jusqu'à la veille 10h jour ouvrable. Exceptionnellement si, du fait d'un oubli d'inscription ou d'un imprévu, et sous réserve de la disponibilité d'accueil, votre enfant doit manger à la cantine sans qu'un repas n'ait été commandé pour lui auprès du traiteur, un autre repas lui sera servi (type : macédoine, plat préparé, fromage, compote) et un prix de 5€ vous sera facturé. Pour cela il faudra contacter l'association par mail.

Attention : En cas d'absence de l'enfant, envoyer un mail à : <u>cantine.pressins@gmail.com</u>. Tout repas commandé auprès du traiteur est dû.

Si votre enfant présente un régime particulier (allergies...) merci de contacter l'association. Si votre enfant a un PAI alimentaire, il ne sera pas accepté à la cantine.

Le personnel de surveillance :

Mmes Bérengère TERRASSON, Stéphanie PELERIN, Nataly BAVUZ, Carole MAZURAT et Lison DONNET.

Certains bénévoles membres du conseil municipal ou du CCAS peuvent remplacer un personnel de surveillance manquant ou nous faisons appel à Isactys aussi.



LE PERISCOLAIRE (la garderie):

La garderie a lieu dans la salle de motricité située dans l'école maternelle ou en extérieur, encadrée par Mme Martine BOYER (ATSEM) et par Bérengère TERRASSON (ATSEM) en renfort.



Les inscriptions sont obligatoires. Elles se font en ligne par le biais de « Service Complice » https://inscription.servicecomplice.fr/site/login.

Attention : vos identifiants sont différents de ceux de la cantine.

Vous devez abonder votre compte d'un minimum de **20 €**. Tout compte insuffisamment abondé ne permettra pas l'inscription de votre enfant. Vous aurez la possibilité de les inscrire 20 min avant l'heure d'ouverture de la garderie (soit jusqu'à 6h40 ou 16h10).

2 créneaux vous sont proposés le matin de **7h00 à 8h20 ou de 7h30 à 8h20** et le soir de **16h30 à 17h30 ou de 16h30 à 18h30**.





Le tarif:

Inscription Matin	7h00 / 8h20	2,60 €	Imprévu / Non inscrit	5,20 €
	7h30 / 8h20	1,60 €	Imprévu / Non inscrit	3,20 €
	16h30 / 17h30	1,60 €	Imprévu / Non inscrit	3,20 €
Inscription Soir	16h30 / 18h30	3,20 €	Imprévu / Non inscrit	6,40 €

Le personnel encadrant le périscolaire :

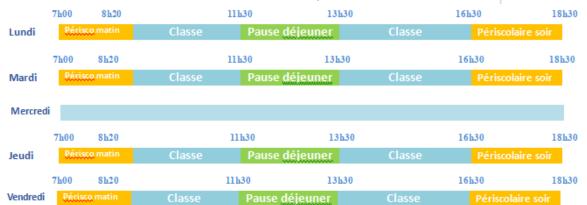
Martine BOYER



Bérengère TERRASSON



Les horaires du périscolaire :





Il faut obligatoirement remplir une fiche de renseignement pour chaque enfant inscrit au périscolaire et/ou à la cantine (à récupérer en mairie ou sur le site internet).